

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 287-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.358

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 405/2020 du 22 avril 2020
Direction: Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification: –



Augmentation des cas de démence – des malades toujours plus jeunes – que prévoit le canton ?

La part de personnes frappées de démence augmente : 21 160 personnes en sont atteintes dans le canton de Berne, ce qui représente deux pour cent des Bernoises et des Bernois. Dans les années à venir, la part de population atteinte augmentera fortement.

On observe actuellement une augmentation du nombre de cas de démence chez les personnes de moins de 65 ans. Dans ce cas de figure, les personnes atteintes et leurs proches sont confrontés à des difficultés spécifiques, surtout si les deux partenaires sont en âge de travailler et que leurs enfants sont toujours en formation.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. La Stratégie nationale en matière de démence s'articule autour de neuf objectifs répartis en quatre champs d'action. Pour quels objectifs le canton de Berne a-t-il déjà pris des mesures ?
2. Dans quels domaines le canton identifie-t-il des besoins d'action supplémentaires ?

3. D'après les données statistiques cantonales relatives à l'évolution démographique, le nombre de personnes âgées au sein du canton augmentera fortement au cours des prochaines années. Combien de nouveaux cas de démence (incidence) le canton prévoit-il dans les prochaines années ?
4. Quelles mesures prévoit-on de prendre au vu de l'augmentation de l'incidence de la démence ?
5. Quelle est l'offre mise à la disposition des personnes atteintes de démence dans le canton (cliniques de la mémoire, hôpitaux de soins aigus, autres formes de logement, groupes de soutien, offres d'accueil temporaire, et au niveau des communes : organisations d'aide et de soins à domicile, unités spécialisées dans les établissements médico-sociaux) ? Comment ces différentes offres sont-elles coordonnées pour aider les proches aidants et leur garantir le soutien nécessaire ?
6. Quelles offres de soutien s'adressent aux personnes atteintes plus jeunes et à leurs familles, et quelles solutions financières sont prévues à cette fin ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Lancée en novembre 2013 par la Confédération et les cantons, la Stratégie nationale en matière de démence (SND) s'est achevée fin 2019. Afin d'obtenir des effets durables, d'autres mesures sont prévues après son arrivée à terme. C'est pourquoi la SND sera intégrée dans une plateforme nationale permettant la poursuite des échanges professionnels et du développement de produits.

Le canton de Berne soutient les nombreuses offres et mesures (conseils, stands d'informations, conférences, etc.) ayant pour but l'information, la sensibilisation et la participation de la population. Dans le contexte des quatre champs d'action de la SND, le canton de Berne a examiné et complété les contrats de prestations conclus avec les différentes associations, notamment Alzheimer Berne, le Service de relève du canton de Berne, la Croix-Rouge suisse canton de Berne et le service de visite à domicile *Besuchsdienst Bern*. Des offres et stratégies spécifiques ont ainsi été élaborées et mises en œuvre. Il convient de mentionner la campagne InfoMobil 2016 lors de laquelle un large public a été sensibilisé aux symptômes de la maladie. Tant les personnes concernées que leurs proches ont bénéficié de conseils et ont été informés des possibilités visant à alléger leur charge. A noter par ailleurs que le canton de Berne participera pour la première fois en 2020 à la journée des proches aidants.

Plusieurs offres et programmes de formation alliant pratique, théorie et recherche sont proposés par la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à l'intention des professionnels de la santé. De plus, le canton a soutenu financièrement pendant de nombreuses années diverses formations continues pour le personnel soignant des services d'aide et de soins à domicile et des établissements médico-sociaux (EMS). Ces mesures ont permis d'approfondir les connaissances du personnel sur la démence et de professionnaliser les offres spécifiques.

Les mesures soutenues par le canton de Berne visent non seulement à garantir une couverture en soins adaptée aux besoins des personnes atteintes de démence, mais aussi à soulager leurs proches notamment grâce aux services de relève et aux foyers de jour spécialisés dans ce type de prise en charge. Le canton est heureux de constater que des offres innovantes sont mises en

place. Par exemple, Wiedlisbach est la première commune de Suisse qui construit un village réservé aux personnes souffrant de démence.

Le canton de Berne exerce un rôle de pilotage au niveau de l'élaboration de l'offre dans le cadre de la procédure d'octroi de l'autorisation d'exploiter. Pour en obtenir une, les établissements et les services d'aide et de soins à domicile doivent remplir différentes exigences, qui garantissent l'encouragement de l'autonomie et la participation sociale des personnes touchées. Les établissements sont tenus de remettre au canton des directives internes relatives aux mesures limitatives de liberté.

Question 2

La mise en réseau entre les différents fournisseurs de prestations doit être renforcée. Les prestations pourraient être mieux exploitées si les offres étaient davantage coordonnées. Le canton de Berne examine actuellement différents modèles, comme celui du Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS) dans le canton du Valais. Les jeunes souffrant de démence représentent un défi majeur. Il est capital que ces groupes cibles puissent bénéficier de conseils spécifiques, étant donné que des questions se posent souvent en ce qui concerne le financement (assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, assurance-invalidité, caisse de pension, etc.). Pro infirmis, Procap et Inclusion Handicap proposent déjà par exemple une offre limitée de consultations sociales.

Un autre aspect à mentionner est le financement des soins selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹. Les soins aux personnes atteintes de démence peuvent être de longue haleine et complexes, et comportent toujours une prise en charge. C'est d'ailleurs pour cette raison que le temps consacré à ces soins est généralement supérieur à ce qui avait été estimé par les systèmes RAI/RUG et BESA de calcul des besoins. Ces prestations de soutien ne sont toutefois pas reconnues comme des prestations de soins au sens de la LAMal et ne peuvent donc pas être prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Cette problématique est actuellement en traitement au niveau fédéral.

Enfin, il convient de mentionner la pénurie de personnel qualifié. Pour y faire face, le canton de Berne mise sur l'obligation de formation dans le domaine du long séjour et encourage la formation d'assistante socio-éducative ou d'assistant socio-éducatif pour l'accompagnement des personnes âgées (voir également réponse à la question 4).

Question 3

Il n'existe pas de données cantonales relatives au nombre attendu de nouveaux cas de démence. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) renvoie aux chiffres actualisés communiqués par Alzheimer Suisse, selon lesquels le nombre de personnes atteintes de démence en 2019 s'élevait à environ 128 000 pour la Suisse et à tout juste 18 000 pour le canton de Berne².

Le nombre de personnes souffrant de démence n'a cessé de croître ces dernières années. Cette hausse est imputable à l'évolution démographique et à l'augmentation constante du nombre de personnes atteignant aujourd'hui un âge élevé voire très élevé. Ce sont surtout celles âgées de

¹ RS 832.10

² [alzheimer-schweiz.ch/fr](https://www.alzheimer-schweiz.ch/fr) > Publications & produits > Faits et chiffres > [Les démences en Suisse 2019 : Faits et chiffres](#) (consulté le 6 mars 2020)

85 à 94 ans qui sont les plus touchées par cette maladie. Il est actuellement supposé qu'environ 0,2% des personnes âgées de 30 à 64 ans sont concernées.

Question 4

Les fournisseurs de prestations actifs dans le domaine du long séjour et des services de conseil sont directement en contact avec les personnes concernées ainsi que leurs proches, et voient donc dans quelle direction évolue les besoins. A l'avenir, ces prestations seront soutenues par le canton.

Outre ce soutien financier, le canton participe activement à la formation du personnel spécialisé. Il a en effet introduit en 2014 une obligation de formation dans les domaines du long séjour et de l'aide et des soins à domicile. Au vu de l'importance que revêt la prise en charge dans les cas de démence, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a lancé un projet pilote de trois ans en collaboration avec l'organisation bernoise du monde du travail (OrTra) dans le domaine social (*OdA Soziales Bern*) afin d'encourager la formation d'assistante socio-éducative ou d'assistant socio-éducatif pour l'accompagnement des personnes âgées.

Question 5

Les diverses offres exposées dans la réponse à la question 1 s'adressent, selon la situation et les besoins, aux personnes atteintes de démence, quel que soit leur âge. Pour autant qu'elles puissent rester chez elles, ces personnes peuvent bénéficier des prestations des services d'aide et de soins à domicile dans toutes les régions du canton. Si la maladie progresse, d'autres formes de logement sont envisageables (logements protégés, logements avec prestations de soins et d'assistance ou communautés d'habitation). Suivant l'état de santé de la personne concernée, un placement dans l'un des quelque 300 EMS du canton peut être conseillé.

Répartis dans plusieurs régions du canton, les centres de la mémoire sont spécialisés dans le diagnostic et les traitements en mode ambulatoire.

Dans le canton de Berne, plusieurs services de conseil peuvent par ailleurs apporter leur soutien lors de la recherche d'une offre appropriée (p. ex. Alzheimer Berne, Pro Senectute). Comme exposé dans la réponse à la question 2, le canton est conscient du fait que les offres doivent mieux être mises en réseau et harmonisées.

Question 6

Les personnes atteintes de démence et leurs proches peuvent profiter des prestations décrites ci-avant quel que soit leur âge. Peu d'offres sont cependant spécifiquement destinées aux moins de 65 ans dans le canton de Berne. Alzheimer Berne organise des activités de loisir encadrées, qui s'adressent également aux plus jeunes. Certains EMS proposent des prestations spécifiques et certaines familles offrent un logement et une prise en charge aux personnes plus jeunes. Les structures de jour organisées par WoBe AG permettent par exemple aux personnes concernées, et notamment aux jeunes, de passer quelques heures dans une exploitation agricole.

Destinataire

- Grand Conseil